

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin d'information : études et documents / Association des amis de Jean-Jacques Rousseau
<b>Herausgeber:</b>	Association des amis de Jean-Jacques Rousseau
<b>Band:</b>	- (1993)
<b>Heft:</b>	-: La ville s'étend sur tout le pays : actes du colloque. Rousseau, Neuchâtel et l'Europe
<b>Artikel:</b>	Jean Jacques Rousseau, un européen dans le microcosme neuchâtelois
<b>Autor:</b>	Roulet, Louis-Edouard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1080257">https://doi.org/10.5169/seals-1080257</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Louis-Edouard Roulet

### *JEAN JACQUES ROUSSEAU, UN EUROPÉEN DANS LE MICROCOOSME NEUCHÂTELOIS*

En entrant sur le territoire de Berne je fis arrêter; je descendis, je me prosternai, j'embrassai, je baisai la terre, et m'écriai dans mon transport. Ciel protecteur de la vertu, je te loue, je touche une terre de liberté<sup>1</sup>.

Vous voudrez bien excuser l'apparente banalité de cette entrée en matière. Banalité dans la mesure où la scène demeure archiconnue, qu'elle a figuré, ou qu'elle figure encore, dans les manuels d'histoire littéraire. Mais vous aurez remarqué que j'ai atténué l'impact du terme utilisé par le qualificatif d'«apparent», car je crois que la description que nous fait Rousseau de son arrivée en Suisse, mérite un examen quelque peu fouillé dont le résultat, du moins à mes yeux, pourrait nous introduire dans le vif du sujet.

Dans l'épisode de la prosternation, il y a deux dimensions complémentaires, la verticale et l'horizontale. La verticale, avec en haut le ciel, en bas la terre, l'horizontale, avec le pays que l'on quitte et celui où l'on entre. Il y a enfin, dans l'expression pathétique, étroitement mêlés l'un

<sup>1</sup> *Confessions*, OC I, p. 587.

à l'autre, le sentiment et le jugement. Remercier la Providence de la réussite de l'entreprise, c'est faire acte de profession de foi, en même temps que témoigner sa reconnaissance. Parallèlement, la liberté, qui vous attend, après le franchissement de la frontière, s'oppose, sous forme de comparaison, à la non-liberté que l'on vient de fuir. Et comme nous savons exactement où se situe la scène, j'entends géographiquement, et que Rousseau accole à l'expression de terre de liberté le nom de Berne, il va sans dire que par celle de non-liberté, il désigne implicitement le royaume de France.

Mais que peut bien signifier dans l'exclamation du fugitif, le terme magique de liberté? La LIBERTÉ, en lettres capitales, postulat philosophique et politique, un des trois cris de la Grande Révolution, revendication fondamentale, conforme dit-on à l'originale condition humaine et plus tard étroitement lié aux exigences d'égalité et de fraternité? Je ne crois pas. Lorsqu'on s'enfuit avec – du moins en est-il convaincu – toute la maréchaussée à ses trousses, ce qui importe c'est d'échapper à l'arrestation. L'oiseau qu'on voulait mettre en cage pourra poursuivre son vol plus ou moins solitaire. La prison d'une part, les grands espaces de l'autre.

La comparaison abrupte entre la France et la Suisse peut surprendre. Ne nous y trompons pas. Rousseau sait parfaitement que l'ancien régime bernois comme celui de Genève, reflets d'une république patricienne et d'un Etat urbain, n'est ni celui de l'égalité, ni celui de la fraternité, pas plus d'ailleurs que celui de la liberté, si celle-ci devait comprendre et garantir le respect des droits de l'homme, droits actifs et passifs, tels qu'ils seront encensés, proclamés, puis plus ou moins appliqués par ses disciples,

plus tard<sup>2</sup>. Non, pour Rousseau la liberté bernoise, et par extension la liberté suisse, c'est d'abord l'absence de lettre de cachet, donc l'impossibilité d'un emprisonnement arbitraire. C'est la reconnaissance d'une forme d'*habeas corpus*, quelque peu à l'anglaise, et en cela Rousseau réagit en philosophe du XVIII<sup>e</sup>, comme aussi en ancien collaborateur de l'*Encyclopédie*. La liberté bernoise, c'est aussi la présence, au sein d'une société hiérarchisée, de communautés vivantes, demeurées à la taille de l'homme, disposant d'une certaine autonomie, voire de certains priviléges, au niveau des régions, des bailliages, des communes; c'est sinon l'absence, du moins l'effacement plus discret du poids centralisateur venu d'en haut, justifié par l'application d'une doctrine d'absolutisme gouvernemental s'appuyant sur la force armée. En d'autres termes, non point la LIBERTÉ, au singulier, en lettres capitales, mais bien les libertés, en minuscules certes, mais au pluriel.

Première déception, lors du séjour à Yverdon, la réaction de Genève à ses écrits, celle de Berne à sa présence<sup>3</sup>. Déception peut-être provisoire du moment que l'auteur apparaît convaincu que les décisions prises à son endroit sont le fruit de calomnies ou de malentendus<sup>4</sup>. Le voici donc en route pour Môtiers, d'abord parce qu'on lui offre un gîte, parce que la Principauté est proche, parce qu'il s'agit d'un pays qu'il connaît pour l'avoir parcouru dans sa jeunesse, parce qu'un monarque même absolu, qui

<sup>2</sup> François Jost, *Jean-Jacques Rousseau suisse - étude sur sa personnalité et sa pensée*, Fribourg, Editions universitaires, 1961, 2 vol.

<sup>3</sup> *Confessions*, OC I, p. 590-592.

<sup>4</sup> *Ibid.*

se dit philosophe et se veut éclairé, ne saurait condamner un écrivain célèbre, et ceci d'autant moins qu'il ne représente guère une menace pour les sujets prussiens, là-bas dans la lointaine Allemagne. Ainsi, le séjour de Rousseau dans le Val-de-Travers, s'il n'est point le fruit d'une nécessité contraignante, n'est point dû non plus au seul hasard.

Mon exposé comprend trois parties, un tryptique, avec un panneau central et deux volets latéraux. Premier volet, Rousseau et les Neuchâtelois, avant 1762, panneau central, Rousseau et les Neuchâtelois pendant le séjour, second volet latéral, Rousseau et les Neuchâtelois après le départ, second volet qui sera bref et constituera ma conclusion. Je veux croire que ce plan me permettra de saisir valablement le sujet que j'ai accepté de traiter, à savoir, un Européen dans un microcosme régional.

Commençons par nous poser une question, à mes yeux essentielle. Rousseau, au moment où il va s'installer chez nous, est-il un Européen? Avant de répondre, précisons ce que nous entendons par ce dernier terme. Il ne saurait être question de l'affubler d'une étiquette qui ressortirait au vocabulaire, voire aux préoccupations d'aujourd'hui, en rapport avec l'Espace économique qui nous est proposé, voire avec la Communauté des douze. Non, Rousseau, d'une certaine façon, peut être qualifié d'Européen, dans la mesure où il incarne une forme de supranationalité de son siècle. Il l'incarne par le rapport inégal en durée de ses différents établissements, domiciles ou résidences. Seize ans à Genève je veux bien, mais 34 ans ailleurs, bien sûr

toujours en Europe. Il l'est par ses pérégrinations multiples et diverses, en Suisse, à Lausanne, Neuchâtel, Berne, Soleure, dans le Piémont, le Milanais, dans la République des Doges, et surtout en France, par sa découverte des grandes villes, Turin, l'orgueilleuse, Venise, la sérénissime, Paris, l'incomparable. Il l'est par sa correspondance, ses rencontres des hommes, des femmes, citadins, bourgeois, marchands, artisans, paysans, ouvriers, gouvernants et gouvernés, dignitaires de l'Eglise ou petits curés de campagne, nobles comme représentants du Tiers. Il l'est par sa maîtrise du français, langue de l'élite européenne et de l'italien, langue de la musique et des arts. Il l'est par sa fréquentation des salons, des séminaires, des auberges, bref par ses innombrables déplacements et ses innombrables entretiens. Il l'est enfin par l'influence subie au sein de l'*Encyclopédie*, car quelque grand que soit le divorce survenu, Rousseau longtemps ne peut échapper à cet élan prodigieux qui veut qu'on s'intéresse d'abord à l'homme en général, et secondairement seulement au particulier, pétri, moulé par son passé spécifique. Comme beaucoup de ses contemporains en proie à une quête analogue, il doit plus à la conception philosophique qu'à une subtile appréciation du poids de l'histoire. Et l'homme retenu, au siècle des progrès et des lumières, avant que ne s'impose chez d'aucuns le mythe du bon sauvage, c'est d'abord l'homme de notre continent. Dans une certaine mesure, l'Européen de ce temps se fond et se confond dans l'homme universel.

L'approche de cet homme apparaît dans l'œuvre de Rousseau. Certes, le *Discours sur le rétablissement des sciences et des arts*, avant la partie dogmatique, comprend une partie historique, mais elle sert à démontrer l'état de corruption, en fonction de la théorie générale, non point

des différences dues à des données ethniques, politiques, économiques ou sociales<sup>5</sup>. Mêmes remarques au sujet du discours sur l'origine de l'inégalité. Rousseau annonce qu'il va rechercher ce qu'est l'homme naturel en écartant les faits historiques et en procédant, pour plus de clarté, par ce qu'il appelle des raisonnements hypothétiques et conditionnels<sup>6</sup>. Et dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, bien qu'il s'agisse de Genève, comme chacun sait, c'est en premier lieu une poursuite de son combat contre la civilisation en général dont le théâtre est un produit à la fois raffiné et pernicieux. Prenons *La Nouvelle Héloïse* dont l'intrigue se déroule dans un pays précis mais dont le message ne connaît point de frontières du moment que l'auteur, apportant un idéal nouveau à un siècle européen sceptique, du moins dans sa classe dirigeante, enseigne que l'amour est une passion tragique et sincère, que les femmes ne sont pas des êtres frivoles, que le mariage est la grande affaire de la vie, qu'il n'y a de bonheur possible qu'en dehors de la déchéance des villes<sup>7</sup>. Prenons *l'Emile*. Il n'est ni Genevois, ni Savoyard, ni Allemand, ni Français. C'est un enfant qui grandit, adolescent d'abord, adulte ensuite, sans que soit souligné le pays de ses origines ou de sa civilisation<sup>8</sup>. Quant au *Contrat social*, contrairement à l'œuvre de Montesquieu qui ne cesse de faire appel à l'histoire, il se situe pour l'essentiel en dehors du temps et de l'espace, reposant sur

<sup>5</sup> *Discours sur les sciences et les arts*, OC III.

<sup>6</sup> *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité*, OC III.

<sup>7</sup> *La Nouvelle Héloïse*, OC II.

<sup>8</sup> *Emile ou de l'Education*, OC III.

des principes affirmés a priori dont l'auteur, en faisant appel il est vrai à des exemples tirés du passé, déduit l'organisation d'une société qu'il prétend juste<sup>9</sup>. En résumé, on est en droit d'affirmer qu'au moment où Rousseau s'installe à Môtiers, c'est un Européen, à la fois marqué par son siècle bien qu'en révolte contre lui, qui s'établit dans la Principauté.

Est-ce à dire qu'il va vivre dans un microcosme figé? Sans doute si l'on accorde à ce terme la signification d'un petit monde replié sur lui-même, installé dans ses traditions, aux structures institutionnelles apparemment immuables<sup>10</sup>. Indéniablement, la Principauté vit au rythme de sa propre histoire, sans grands heurts, sans mutation violente, voire apparente, avec quelque 800 km<sup>2</sup>, ses quelque 35'000 habitants, son patriciat d'une quarantaine de familles, ses bourgeoisies, sa Vénérable Classe des pasteurs, son gouverneur, son Conseil d'Etat, ses officiers du Prince, son autonomie communale, ses ressortissants du Tiers, citadins, paysans, horlogers, vigneron, dentellières ou encore ouvriers des toiles peintes. Bref, au premier regard, une société de province confinée, en vase clos, à l'abri des bourrasques venues d'ailleurs, des vents du grand large, se contemplant en quelque sorte dans le miroir de sa propre continuité.

Et pourtant. La double illustration que nous venons d'esquisser, celle d'un homme et celle d'une société,

<sup>9</sup> *Du Contrat social, OC III.*

<sup>10</sup> Philippe Henry, *Crime, justice et société dans la principauté de Neuchâtel au XVIII<sup>e</sup> siècle (1706-1806)*, Neuchâtel, La Baconnière, 1984.

doit s'infléchir de deux correctifs. D'abord concernant Rousseau. Européen certes, mais demeuré Genevois, ne serait-ce que par le retour au calvinisme et la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. Et pour ce qui est de la Principauté, n'oublions pas l'essor considérable du XVIII<sup>e</sup> siècle, essor démographique, économique, financier, intellectuel. Rappelons-nous l'implantation préindustrielle, les échanges bancaires, les voyages à l'étranger, les belles demeures du Faubourg de l'Hôpital, les propriétés seigneuriales dans le pays, la Société Typographique, le *Mercure suisse*, le projet d'une Académie, les premiers salons, bref l'évolution d'une société si bien décrite, quelques années plus tard, par M<sup>me</sup> de Charrière<sup>11</sup>.

Lorsque Rousseau s'installe à Môtiers, c'est un écrivain célèbre. A Neuchâtel, comme ailleurs, du moins dans certains milieux, on le lit, on en discute, on l'approuve ou le condamne, sans qu'il soit aisé, après coup, de définir l'importance de son impact, voire les limites de son influence. Et Rousseau de son côté ne pénètre pas dans un pays qui lui serait étranger<sup>12</sup>. Ne serait-ce que par sa connaissance de l'histoire de Genève, si fortement marquée par l'appartenance de cette ville, sous forme d'alliée protégée de Berne et de Zurich, au Louable Corps

<sup>11</sup> Louis-Edouard Roulet, dans *David de Pury*, Hauterive, Gilles Attinger, 1986.

<sup>12</sup> Frédéric S. Eigeldinger, «*Des Pierres dans mon jardin*». *Les années neuchâteloises de J.J. Rousseau et la crise de 1765*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1992.

helvétique<sup>13</sup>. Jean Jacques est né en 1712, l'année de la seconde guerre de Villmergen, où Genève comme Neuchâtel ont envoyé des centaines et des centaines de soldats en renfort aux Etats alémaniques réformés. Neuchâtel comme Genève est allié protégé des Ligues, comme Genève passé à la Réforme, comme Genève terre de langue française sise en deçà du Jura, comme Genève proche de la montagne et d'un lac. Il y a entre la cité de Calvin et la Principauté, sinon des similitudes, du moins des approches, voire des ressemblances.

Il y a aussi le premier séjour neuchâtelois de Rousseau, dans les années trente, alors qu'il avait vingt ans à peine, séjour de quelques mois, où notre auteur gagne sa vie en enseignant la musique, séjour qui nous a valu un beau morceau littéraire, paru, on le sait, dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. Il me paraît certain que la vision sociale idéalisée du Montagnon s'est gravée dans le souvenir de l'auteur et qu'elle a contribué à marquer sa pensée politique. Il convient toutefois de ne pas oublier dans quel contexte précis se situe la description, celui d'une diatribe contre l'éventuel établissement d'un théâtre à Genève. Et l'exemple des Montagnons de chez nous doit apporter la preuve qu'on peut être parfaitement équilibré, ingénieux, heureux, épanoui, sans être soumis à je ne sais quel spectacle artificiel et dégradant. J'ajoute que je demeure frappé par le fait que, dans les *Confessions*, le premier séjour neuchâtelois n'a laissé que deux traces bien

<sup>13</sup> A ce sujet, on soulignera qu'en quittant Genève, à l'âge de 16 ans, Rousseau évoque la «conspiration des gentilshommes de la Cuiller» de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir *Confessions*, OC I, p. 46.

distinctes, celle de l'enseignement de la musique, celle de la rencontre avec le faux archimandrite. Rien, en revanche, sur la vision presque paradisiaque d'un petit monde jadis rencontré et projeté dans la *Lettre à d'Alembert*. J'admetts qu'on pourrait me répondre que le second séjour, au cours duquel Rousseau va entreprendre la rédaction des *Confessions*, ayant laissé des impressions plus mitigées, donc un jugement plus critique, il n'apparaissait guère judicieux de perpétuer le souvenir d'une image tronquée<sup>14</sup>.

Rousseau établi dans le pays, panneau central de mon exposé. Rousseau, par ses correspondants, demeuré au courant des faits et gestes de la scène européenne, aux plans philosophique, littéraire, voire social, mais parallèlement hissé sur les tréteaux d'un théâtre de province, à la fois spectateur et acteur, pris, entraîné dans les intrigues du lieu, reflets de conflits importés d'ailleurs ou de querelles internes. Dès lors tout se complique car Rousseau mène simultanément plusieurs existences conjointes, celle intellectuelle d'écrivain, de correspondant, de polémiste, celle contemplative de promeneur, d'herboriste, de rêveur, celle sociale d'une intégration aux plans de l'Etat, des notables, de la paroisse, de la communauté villageoise.

L'Etat, en premier lieu dont l'autorité s'affirme à trois niveaux. Frédéric II, bien sûr, forte personnalité, le Grand Frédry, comme on l'appelait chez nous, vivement intéressé par tout ce qui se rapporte aux Lumières, heureux de faire la nique à Louis XV et à la Classe des pasteurs en accueil-

<sup>14</sup> Voir note 12.

lant le proscrit, mais qui n'habite pas la porte à côté<sup>15</sup>, son gouverneur nommé par lui, en principe sur place, du moins pendant la première partie du séjour, lord Keith, Milord Maréchal, ce vieux comte écossais âgé de 76 ans, paternaliste et bienveillant, mais qui ne s'est jamais vraiment senti à l'aise dans le pays, enfin le Conseil d'Etat, fort quand le gouverneur est faible, le Conseil d'Etat, respectueux des volontés du roi, mais ayant sur lui l'avantage d'une présence proche et suivie, composé d'une vingtaine de magistrats, tous issus de la classe dirigeante, de familles toutes ou presque apparentées entre elles, plus ou moins intéressées par les idées nouvelles ou, au contraire, fermement attachées à la tradition, soumises à des rivalités, jalousies, tiraillements surtout lorsque l'exercice de magistratures, fonctions ou autres délégations logées à différents échelons de la hiérarchie institutionnelle les opposent, mais dans l'ensemble faisant bloc face aux critiques et menaces, voire aux curiosités du monde extérieur<sup>16</sup>.

Face à Rousseau, il y a la Vénérable Classe des pasteurs, le pouvoir ecclésiastique, un pouvoir important qu'il convient de situer dans son contexte historique. On oublie trop facilement que Neuchâtel demeure un des seuls pays d'Europe où le *cujus regio, ejus religio*, la religion des sujets est la même que celle du suzerain, règle décidée par la paix d'Augsbourg, n'ait pas été appliquée. En effet,

<sup>15</sup> Louis-Edouard Roulet, «Friedrich der Zweite und Neuenburg», dans *Friedrich der Zweite und seine Zeit*, Köln-Wien, Böhlau-Verlag, 1987.

<sup>16</sup> Louis-Edouard Roulet, dans *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, Hauterive, Gilles Attinger, 1987.

alors que le pays, entre 1530 et 1536, passait à la Réforme, à l'exception du Landeron et de Cressier, Jehanne de Hochberg, comme d'ailleurs, à Valangin, Guillemette de Vergy, demeuraient romaines. Cette antinomie a subsisté pour l'essentiel pendant près de deux cents ans, jusqu'à l'avènement, en 1707, du roi de Prusse, rendant la Vénérable Classe plus forte et surtout plus indépendante envers l'autorité politique, convaincue d'ailleurs que si elle partage avec celle-ci le soutien du régime en place, elle demeure seule, en matière d'orthodoxie et de discipline ecclésiastique, à décider du vrai. Ajoutons à cela, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup>, l'afflux de réfugiés huguenots – suite à la Révocation de l'Edit de Nantes – phénomène et spectacle dramatique qui rehausse l'éclat du ministère pastoral, même si les frères et les sœurs dans la foi généralement ne sont que de passage<sup>17</sup>.

Et pourtant! L'affaire de la non-éternité des peines prêchée par le pasteur Petitpierre montre que le clergé neuchâtelois, ou du moins certains de ses membres, au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'échappe pas aux effets des Lumières. L'application d'un raisonnement critique à la compréhension des mystères de la foi, comme aux justifications du dogme, s'offre en tentation de l'esprit. Dans l'ensemble, il est vrai, le corps des pasteurs demeure solide, Rousseau dirait intolérant, mais les fissures ça et là apparaissent, se dessinent.

<sup>17</sup> Michèle Robert et Gottfried Hammann, «L'Eglise dans la Société d'Ancien Régime», dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 2, Hauterive, Gilles Attinger, 1991.

En plus de l'autorité du pouvoir souverain et de celle de l'Eglise, Rousseau tôt ou tard découvrira les corps intermédiaires de l'Etat, châtellenies, mairies, communes dont le poids demeure fonction d'une délégation venue d'en haut, mais dont la présence dans la vie quotidienne peut se révéler essentielle. Corps intermédiaires qui, avec les juridictions ou les anciens fiefs hérités d'un moyen âge révolu, forment les pierres à la fois disparates et pourtant complémentaires de l'édifice politique, économique et social dont l'équilibre, apparemment précaire, se maintient par une certaine rigueur administrative et morale des gouvernants, par le respect des traditions, un consentement plus ou moins tacite, et surtout en raison de l'exiguïté du territoire et du chiffre relativement modeste d'une population qui permettent des contacts fréquents facilitant la connaissance de l'autre.

C'est au travers des hommes et de la nature que l'on découvre un pays. Première mise au point: Rousseau, au cours de son séjour de trois ans, n'a pas rencontré beaucoup de Neuchâtelois. Le gouverneur, un certain nombre de patriciens, quelques bourgeois, peu de gens du peuple<sup>18</sup>. C'est d'autant plus frappant que les visiteurs généralement venus d'ailleurs sont relativement nombreux. Plus nombreux en tout cas que ceux de nos compatriotes qui véritablement entrent sur scène pour y tenir un rôle appréciable. Ils sont moins de dix. On peut les citer, Milord Maréchal, le gouverneur, Pierre-Alexandre DuPeyrou, l'homme cultivé, l'homme du monde, le pasteur

<sup>18</sup> Fritz Berthoud, *J.-J. Rousseau au Val de Travers, 1762-1765*, Paris, Fischbacher, 1881.

Frédéric-Guillaume de Montmollin, les colonels Abram Pury, Jean-Frédéric Chaillet, Samuel Meuron, tous trois magistrats, et qui sont ou deviendront Conseillers d'Etat, enfin le châtelain Jacques-Frédéric Martinet, qui lui aussi accèdera au gouvernement.

Si je me borne à tenter de saisir seulement les quatre premiers, c'est pour deux raisons. La première est que je dois m'en tenir au temps qui m'est imparti, la seconde, qu'ils me paraissent chacun d'eux jouer un rôle à la fois spécifique et original, ce qui n'est point toujours le cas des autres, dont les interventions se situent généralement dans le sillage d'autrui, voire dans celui tracé par les noms retenus.

Il peut paraître utile de comparer les quatre personnalités, quant à leur âge et quant à leurs origines. Lord Keith, 76 ans, DuPeyrou 33, Montmollin 53, Pury 38. Hasard ou destin, le seul contemporain de Rousseau c'est précisément le pasteur. Curieuse encore la constellation des origines. Deux étrangers installés dans la Principauté, le gouverneur venu d'Ecosse, DuPeyrou importé de Hollande. Deux Neuchâtelois de vieille souche, mais qui ont voyagé, Montmollin, à Bâle et en Allemagne, au cours de ses études, Pury qui est monté en grade au service de Sardaigne. Et pourtant un point important les unit. Tous, comme d'ailleurs les trois autres, appartiennent à la classe dirigeante.

J'ai tenté déjà d'esquisser le portrait du gouverneur. De vieille noblesse certes, ancien soldat dont personne ne conteste la bravoure, esprit ouvert aux curiosités de son temps, passé par la Prusse où il a acquis la confiance du roi, venu tard dans le pays de Neuchâtel, sans lien véritable avec les gens du lieu, sans ce flair politique qui

permet aux gouvernants de saisir profondément les gouvernés, mais prêt à protéger Rousseau, à le défendre, à l'aider, ce qui n'est pas sans signifier un double paradoxe puisque l'homme, d'une génération, voire de deux plus âgée que tous les autres, est à la fois sceptique, probablement franc-maçon, en tout cas proche de l'*Encyclopédie* et que son mépris pour la Vénérable Classe doit s'arrêter là où le prestige moral de la Compagnie des pasteurs, demeuré fort dans les campagnes, surtout auprès des petits, constitue un des piliers du régime en place<sup>19</sup>.

L'autre Neuchâtelois venu d'ailleurs, lui aussi importé de fraîche date, lui aussi du même bord philosophique désormais opposé à Rousseau, c'est Pierre-Alexandre Du-Peyrou qui sera le fidèle compagnon de Jean Jacques<sup>20</sup>. Personnage énigmatique, du moins à mes yeux, à peine plus de trente ans, qui pourrait être le petit-fils du gouverneur et presque le fils du Citoyen. Dix ans de Guyane hollandaise, huit dans les Etats Généraux, à l'âge de la formation décisive, quinze ans à Neuchâtel, très vite reçu bourgeois de la ville grâce à sa fortune et aux entrées de son beau-père, le colonel de Chambrier. S'ennuyant dans la Principauté, grand voyageur en Europe, grand lecteur, libertin, au fond médiocrement intéressé par la société du lieu, mais vivement attiré par Rousseau, comme par son œuvre, sans rompre d'ailleurs avec Voltaire, stimulant l'auteur des *Lettres de la Montagne* dans son combat contre l'orthodoxie, contre la Classe, lui apportant

<sup>19</sup> Voir F. Eigeldinger, *op. cit.*, p. 95 ss.

<sup>20</sup> Charly Guyot, *Un Ami et défenseur de Rousseau - Pierre-Alexandre DuPeyrou*, Neuchâtel, Ides & Calendes, 1958.

ces bouffées du grand large dont l'Arménien de Môtiers, en dépit de son besoin de solitude, ne saurait se passer.

On sait que DuPeyrou est lié au colonel Pury, amoureux qu'il a été de sa femme, époux qu'il sera plus tard de sa fille. Pury, qui sera lui aussi un soutien fidèle de Rousseau, se présente en personnage hors du commun<sup>21</sup>. Il y a le Pury officiel, le ci-devant, le commandant militaire des milices du Val-de-Travers, plus tard Conseiller d'Etat, donc un homme de l'ordre public, aux côtés du pouvoir. Il y a le Pury rebelle destitué de toutes ses charges, lors de la fameuse «affaire des fermes», où un soulèvement populaire provoqué par un projet de réforme fiscale coûte la vie au procureur général Gaudot. Il y a le Pury auteur clandestin d'écrits subversifs, les *Lettres du cousin Abram au cousin David*. Il y a le Pury faussaire, responsable de l'apocryphe *Chronique des Chanoines* et des prétendus *Mémoires du chancelier de Montmollin*, partiellement pastiches en langue rendue artificiellement plus ancienne de faits d'armes imaginaires, et de fraternités supposées entre Neuchâtelois et Confédérés depuis le moyen âge. Et pourquoi ce remarquable effort, publié après sa mort d'ailleurs? Pour favoriser ce qu'on appelait au XVIII<sup>e</sup> siècle l'aboutissement de l'indigénat helvétique, c'est-à-dire l'entrée de Neuchâtel, en qualité de 14<sup>e</sup> canton, dans le «Louable Corps helvétique»<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Voir F. Eigeldinger, *op. cit.*, p. 116 ss.

<sup>22</sup> Jérôme-Emanuel Boyve, *Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Vallangin*, Neuchâtel, Société typographique, 1778.

Quatrième personnage de réelle importance dans l'existence neuchâteloise de Rousseau, le pasteur de Montmollin<sup>23</sup>. Etrange destinée que celle d'un homme issu d'une famille «apté à régner», je reprends l'expression dont usaient LL.EE. de Berne, famille qui avec les Chambrier a fourni le plus grand nombre de Conseillers d'Etat à l'époque. Ministre appelé à s'occuper de ses ouailles dans une modeste paroisse du Vallon et qui entrera dans l'histoire, en raison de circonstances imprévisibles, comme l'homme qui a persécuté un des plus grands écrivains de son temps.

Il est difficile, dans le différend qui oppose le ministre à l'auteur de l'*Emile*, de ne pas prendre parti. Nous nous en abstiendrons. Il nous importe de comprendre, non de juger. Que Montmollin soit en quelque sorte figé dans une tradition d'orthodoxie dure et pure, ce n'est guère contestable. Au fond, il demeure fidèle à la vision des réformateurs, l'écriture et la grâce, seul fondement de la foi, c'est évident, la Bible à la portée des fidèles, bien sûr, mais l'interprétation de la parole divine par le truchement du clergé, pour éviter la naissance des sectes. Le souvenir, voire la survivance ça et là de l'hérésie anabaptiste qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, conteste l'autorité de l'Eglise officielle, comme d'ailleurs celle de l'Etat, incite à la vigilance, d'autant plus que l'apparition de dissidences nouvelles se dessine, en frémissements plus ou moins perceptibles, parmi certains pasteurs ou certains paroissiens. Autre souci, infiniment plus grave. Ni Frédéric II, ni son gouverneur ne sont les alliés de Montmollin et, au sein du

<sup>23</sup> Voir F. Eigeldinger, *op. cit.*, p. 143 ss.

patriciat régnant, ça et là, les clartés de l'*Encyclopédie* portent ombrage à la lumière des Evangiles. Et pourtant, pour le maintien du régime en place, les deux pouvoirs, l'Eglise et l'Etat, ne devraient-ils pas se montrer solidaires face aux sujets, aux ressortissants du pays? Une évidence s'impose. Dans les trois crises qui traversent le XVIII<sup>e</sup> siècle neuchâtelois, celle du pasteur Petitpierre et de la non-éternité des peines, celle due à la présence de Rousseau, celle enfin dite des fermes, l'intervention directe ou indirecte du roi, à la fois proche et lointain, autoritaire et sceptique, apparaît déterminante. Chaque fois, elle provoque une soudaine montée en surface de tensions latentes mais habituellement maîtrisées par le patriciat au pouvoir.

Le problème qui se pose à Rousseau, c'est celui d'une intégration dans le petit monde, dans le microcosme qui l'accueille. Intégration civique d'abord, apparemment réussie car, on l'oublie trop souvent, c'est la seule fois au cours de son existence créatrice où l'écrivain est non seulement toléré par le pouvoir politique souverain, mais bien protégé, défendu, appuyé. Dans une lettre, préparée à l'intention de Frédéric, en juillet 1762, donc dès son arrivée en territoire neuchâtelois, il s'adresse au roi en usant d'une de ses exclamations fulgurantes dont il a le secret. «J'ai dit beaucoup de mal de vous, j'en dirai peut-être encore<sup>24</sup>.» Il n'en sera rien, bien sûr, car ce serait à la fois témoigner d'ingratitude et d'imprudence. Et pourtant. D'une certaine manière – et bien que Rousseau

<sup>24</sup> Rousseau à Frédéric II, roi de Prusse, 10 ou 11 juillet 1762, CC XII, p. 1.

se garde de l'avouer – ce paternalisme bienveillant, efficace, rassurant, demeure lourd à porter dès qu'il s'accompagne de la bénédiction d'un despote, éclairé certes, donc aussi ami des Encyclopédistes, toujours correspondant de Voltaire, d'un philosophe et d'un musicien, on veut bien, mais d'un monarque absolu, porté sur l'emploi de la force, et dont le gouvernement ne saurait plaire à l'auteur du *Contrat social*. Certes l'octroi de la naturalité neuchâteloise, comme le statut de communier de Couvet doivent permettre l'installation définitive et garantir la sûreté du séjour. Ils n'entraînent ni l'exercice de toutes les libertés, ni le respect de l'égalité, ni l'éveil de la fraternité.

L'intolérance religieuse aux yeux de Rousseau demeure une grave atteinte à la liberté de conscience. Quant à l'égalité elle n'existe pas au sein de la société neuchâteloise, ni au plan politique, ni à celui de la fortune, pas plus d'ailleurs que dans l'exercice des civilités. Sans parler de la fraternité dans une classe dirigeante qui se veut maîtresse d'elle-même, réservée, pour ne pas dire parfois distante, le modèle de la cour de Prusse n'étant pas absolument absent. Un des paradoxes du comportement social de Rousseau c'est qu'en s'intéressant sincèrement à la condition des petits, il fréquente essentiellement les grands. Certes, à Neuchâtel, le patriciat n'est point comparable à la noblesse de France. Mais on conserve l'esprit de clan, avec ses priviléges et ses responsabilités, avec ses tensions internes, avec ses cousinages nombreux. Certes, on demeure vivement intéressés et pour certains flattés par la présence d'un homme célèbre que d'aucuns s'empressent d'accueillir, voire d'applaudir. Toutefois,

point de volonté affichée de l'intégrer au groupe qui au fond se suffit à lui-même.

Sans grand dommage d'ailleurs car Rousseau ne désire point y pénétrer. Par son côté sauvage, solitaire, par son souci d'indépendance, son orgueil et sa méfiance envers les mondanités, d'ailleurs quelque peu pâlottes comparées à celles de la haute société française. Et puis, qu'ils le veuillent ou non, ses amis et protecteurs neuchâtelois eux aussi font partie du cercle des initiés. Milord Maréchal, tout philosophe qu'il se prétend, détient son pouvoir d'un monarque absolu, DuPeyrou, affectivement attaché à Rousseau, est fortuné, franc-maçon, libertin. Pury, sous son uniforme d'officier supérieur, dissimule un esprit rebelle. Tous ou presque fréquentent les Montmollin avec qui certains d'ailleurs sont apparentés. Le vrai demeure que dans cette confrontation théologique dont l'issue hâtera le départ de Rousseau, seul celui-ci, comme seul son véritable adversaire le pasteur de Montmollin, ne connaissent point de fissure intérieure. Le protestant libéral d'une part, le réformé orthodoxe de l'autre. Pour le reste, tôt ou tard, la partie engagée entraîne le déplacement des pièces sur l'échiquier neuchâtelois, en vertu des règles et des convenances apprises, respectées, appliquées.

Intégration politique réussie, encore que pesante, intégration sociale impossible, d'ailleurs refusée, reste une éventuelle intégration communautaire, au plan des villa-geois, petits notables locaux, voire simples sujets. Rousseau l'a peut-être tentée inconsciemment en s'approchant du pasteur. Mais l'échec de la tentative condamne, qu'on le veuille ou non, l'implantation sur place. Sous l'ancien régime, la paroisse et la commune, administrativement distinctes, sont humainement imbriquées l'une

dans l'autre. Non, Rousseau, pourtant au bénéfice de la naturalité de l'Etat, et communier de Couvet, ne sera jamais Neuchâtelois de cœur.

Il est temps de conclure, par l'étude succincte du second volet latéral de notre tryptique, Rousseau et les Neuchâtelois après le départ. On sait que le philosophe conservera des correspondants, voire des amis sur place, ce qui nous vaudra le superbe fonds de manuscrits de notre Bibliothèque publique et universitaire. A-t-il influencé la société dans un sens subversif? Difficile de le prétendre. Je l'ai signalé déjà, lors de son séjour dans la Principauté, au plan des idées politiques, il s'est montré discret, prudent. Et puis, ne l'oublions pas, en dépit des apparences, l'ancien régime chez nous est solide, un des seuls, en Europe occidentale, qui n'ait pas été balayé par la Révolution de 1789.

Et Rousseau, de son côté, a-t-il retiré quelque chose de durable des trois années passées dans ce pays? Pour tenter de répondre à cette question, il convient de s'interroger sur une éventuelle évolution perceptible dans le comportement de l'écrivain et la composition de son œuvre. Il va sans dire que d'autres analystes, plus qualifiés, l'ont fait avant moi. J'ai tenté, en début de cet exposé, de dégager ce que j'ai appelé les fondements universalistes des trois grandes publications de 1762. Il me paraît indispensable, en fin de parcours, d'ajouter un correctif en ce sens qu'apparaissent aussi les prémisses d'une mutation. Il en a été question aujourd'hui. Dans le *Contrat social*, les références historiques, surtout ramenées aux institutions genevoises, abondent. Dans *La Nouvelle Héloïse*, l'environnement choisi, Clarens, le Léman, donc l'eau, ses remous, ses

mystères, les montagnes à l'horizon, donc l'isolement, la majesté, annoncent le préromantisme et l'engouement pour un décor naturel pittoresque, reflet des tourments du cœur et de l'âme. Et Emile, s'il n'est ni Français, ni Allemand, ni Anglais, avant d'épouser Sophie, voyagera pendant plus de deux ans, non point seulement pour s'assurer qu'il sait maîtriser ses passions, mais pour apprendre à connaître les gouvernements et les peuples dont les civilisations, les régimes et les langages diffèrent. Indéniablement, Rousseau en matière d'écrits politiques – l'exposé sur la Corse et la Pologne l'illustre<sup>25</sup> – évolue vers la définition d'un certain patriotisme, voire vers la justification d'un certain nationalisme. Quant à la mutation littéraire qui voit naître les *Confessions*, puis les *Rêveries du promeneur solitaire*, elle suffit à démontrer que peu à peu le sentiment l'emporte sur la raison et la recherche du moi sur l'analyse du nous.

On ne saurait contester que la transformation constatée s'annonce avant le séjour en pays neuchâtelois et se poursuit, s'épanouit après. Dès lors, il serait tentant d'avancer que les entretiens avec le colonel Abram Pury qui clamait et répétait le bonheur d'être Suisse auraient favorisé chez Jean Jacques le retour aux racines et aux vertus du passé, il serait enivrant même, du moment que la rédaction des *Confessions* a commencé à Môtiers, de proposer que l'existence d'un villageois, les promenades dans le Vallon, les courses dans le Jura, les excursions de l'herboriste, d'un mot le contact fréquent, répété avec une

<sup>25</sup> Voir dans le présent volume la communication de M. J.-F. Aubert.

nature toute proche auraient favorisé, voire permis la contemplation intérieure. Que ce serait beau!

Tempérons nos enthousiasmes. Demeurons prudents et surtout modestes dès l'instant où les textes ne nous permettent ni de confirmer, ni d'infirmer nos propositions. Bornons-nous à constater que le séjour neuchâtelois de Rousseau, même s'il n'a point provoqué, voire stimulé une mutation qui sans doute s'annonçait, en rien ne l'a ralenti, voire empêchée.

